



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question écrite n° 64298

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur le problème de la précarité financière des centres pour les sans-abri en France. Il existe actuellement quelque 750 établissements sur tout le territoire offrant 30 000 places pour accueillir les personnes en grande difficulté sociale et économique. Un rapport, préparé conjointement par l'inspection générale des finances et par l'inspection générale des affaires sociales, souligne la disparité et la fragilité financières de ces structures d'accueil pour lesquelles l'État verse 451 millions d'euros (chiffre 2005), soit 85 % de leurs dépenses. Il relève que la dotation de fonctionnement pour chaque place d'hébergement présente des écarts de un à deux sans véritable logique, avec une moyenne journalière de 40 euros ; 45 % des établissements sont déficitaires et 55 % excédentaires. La raison majeure est que la progression des dépenses du personnel a été incontestablement sous-évaluée, l'administration se contentant de reconduire d'année en année la manne financière et d'apporter des compléments occasionnels (14 millions d'euros en 2004) pour maintenir certains centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) la tête hors de l'eau. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de pouvoir concilier rigueur budgétaire et maintien d'un système de gestion souple et décentralisé des CHRS.

Texte de la réponse

Depuis deux ans, des efforts significatifs ont été faits pour prendre en compte les situations budgétaires des centres d'hébergement et de réinsertion. En 2004, une mesure nouvelle de 8,92 millions d'euros a été inscrite en loi de finances pour assurer le rebasage des enveloppes régionales de crédits. Des crédits complémentaires à hauteur de 14 millions ont été dégagés afin de régler les situations les plus urgentes. Conscients des difficultés de financement de ces structures, une mission d'inspection conjointe, inspection générale des affaires sociales et inspection générale des finances, a été sollicitée le 20 juillet 2004. Le rapport a été rendu fin février 2005 et M. Jacques Rapoport, secrétaire général des ministères des affaires sociales, s'est vu confier le suivi et la mise en oeuvre des préconisations faites par les inspecteurs généraux. Un plan d'action structuré autour de trois objectifs a été validé : l'amélioration du contrôle de gestion qui vise à mieux appréhender l'évolution des recettes et des dépenses des établissements et rejoint le travail déjà initié dans le cadre de la LOLF de justification au premier euro ; l'amélioration du contrôle du pilotage par un renforcement du système d'information et d'indicateurs, et l'élaboration d'un référentiel de coûts ; l'amélioration de l'allocation des ressources afin de garantir une allocation juste et optimale des dotations budgétaires. La mise en oeuvre de ce plan d'action, qui a été présentée dans chaque région à l'ensemble des gestionnaires par les directeurs des affaires sanitaires et sociales, conditionne le rebasage budgétaire de ces établissements qui a été sollicité dans le cadre du projet de loi de finances 2006. Par ailleurs, afin de résorber durablement les déficits et contentieux non encore apurés, des mesures spécifiques ont été négociées dans le cadre de la loi de finances rectificative 2004 et des crédits complémentaires à hauteur de 8 millions d'euros ont été délégués en juillet dernier. Sur le plan financier, la dotation de fonctionnement des CHRS inscrite en loi de finances 2005 s'élève à 451,07 millions d'euros, dont 7,46 millions pour la prise en compte des mesures salariales et 6,3 millions pour la transformation de 500 places

de centre d'hébergement d'urgence en place de CHRS et la création de 300 places de CHRS. Enfin, la dotation 2006 prévue pour ces établissements s'élèvera à 472 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à 2005. Celle-ci comprend la création de 500 places nouvelles, prévues par le plan de cohésion sociale, le rebasage des dotations budgétaires des CHRS à hauteur de 6 millions d'euros et le financement des mesures salariales.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64298

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4458

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 970